



Genève, le 21 novembre 2018

**Le Conseil d'Etat**

5517-2018

Département fédéral de l'économie, de la  
formation et de la recherche  
Monsieur Johann N. Schneider-Ammann  
Conseiller fédéral  
Palais fédéral est  
3003 Berne

**Concerne :** contre-projet indirect à l'initiative "Pour des prix équitables" : procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Nous avons bien reçu votre courrier du 22 août 2018 concernant le contre-projet indirect du Conseil fédéral à l'initiative populaire "Stop à l'ilot de cherté – pour des prix équitables", dont le contenu a retenu toute notre attention.

Pour répondre à votre demande, notre Conseil souscrit au contre-projet tel qu'il lui a été soumis, en saluant les efforts déployés par la Confédération dans le cadre de sa politique de croissance 2016-2019 pour améliorer la compétitivité et renforcer la concurrence sur le marché intérieur.

Ceci étant, et bien conscients des préalables posés à l'application d'une telle réglementation à l'étranger, nous sommes d'avis que la problématique relative à l'interdiction de blocage géographique doit être considérée à l'aune du développement excessivement rapide du e-commerce et des implications qu'il requiert en terme de (dé)régulation.

En conséquence, notre Conseil souhaiterait que la Confédération s'attache à mettre à brève échéance sur pied une structure chargée d'examiner les conditions liées à une éventuelle mesure d'interdiction de blocage géographique applicable au commerce électronique.

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers

Copie à : Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO)  
Direction de la politique économique  
Holzikofenweg 36  
3003 Berne